

REPUBLIQUE DU NIGER

-----  
*Fraternité – Travail – Progrès*



**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

Niamey, le

**12 JUL 2022**

Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

**0 0 2 7**  
N° \_\_\_\_\_ /DIRCAB/PM/SCC

A



- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Messieurs les Ministres d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres et Ministres Délégués ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

**Objet :** Orientations pour l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023.

Par la présente lettre circulaire, j'ai l'honneur de vous préciser les orientations qui doivent guider l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice budgétaire 2023. Ces orientations sont principalement fondées sur les informations relatives à l'évolution récente et aux perspectives à moyen terme de la situation économique et financière de notre pays. Elles serviront de base de travail dans le cadre de la préparation des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 ainsi

que des Projets Annuels de Performance (PAP), au titre de la loi de finances pour l'année 2023 de vos ministères et institutions respectifs.

Pour rappel, l'élaboration du budget de l'Etat, de façon générale, s'appuie sur les objectifs économiques et sociaux poursuivis par le Gouvernement à travers ses politiques économiques et les instruments de mise en œuvre. Pour 2023, l'objectif principal du Gouvernement est d'impulser une véritable transformation structurelle de notre économie à moyen terme, à travers les orientations du Programme de Renaissance Acte III et la Déclaration de Politique Générale et du PDES 2022-2026. De manière spécifique, pour l'année 2023, la politique budgétaire sera orientée vers la mise en œuvre des actions de relance et de la transformation de l'économie. Comme indiqué, ces orientations se fondent sur l'évolution récente de la situation économique pour la période 2017-2021, les perspectives pour l'année 2022 et les projections macroéconomiques et budgétaires de 2023 à 2025.

#### **1. Evolution récente de la situation économique de 2017 à 2021**

L'activité économique a été marquée, au cours de la période 2017-2021, par la mise en œuvre du PDES 2017-2021, du Programme Économique et Financier (PEF) 2017-2020, appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que du Programme de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PRGFP IV) 2017-2020. Toutefois, sur cette période, l'économie du Niger a fait face à plusieurs chocs de diverses natures.

En dépit de tous ces chocs, l'activité économique a été robuste avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 5,4%, toutefois en dessous de la cible de 7% jugée nécessaire pour permettre de réduire significativement le niveau de pauvreté dans notre pays. En effet, malgré la pandémie de la Covid-19, les chocs climatiques vécus en 2021 et la détérioration de l'environnement sécuritaire qui ont significativement et négativement impacté la production agricole, notre économie a fait preuve d'une forte résilience.

En 2021, le niveau élevé du déficit enregistré au cours de la campagne agricole a contribué à la hausse des prix des céréales non transformées. Le taux d'inflation est ressorti à 3,8% en 2021 contre 2,9% en 2020 pour une norme communautaire, fixée

à 3% maximum par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du suivi des critères de convergence.

Au plan des finances publiques, en dépit des mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les dépenses courantes couplées avec les réformes pour l'amélioration du recouvrement des recettes, le déficit budgétaire (dons compris) est ressorti à 5,9% du PIB contre 5,3% en 2020. Ce résultat traduit l'impact de la hausse des dépenses sécuritaires, l'importance du soutien apporté aux populations vulnérables à la suite des inondations et les mauvais résultats de la campagne agricole.

Le ratio de la dette, rapportée au PIB, est ressorti à 50,9% du PIB en 2021, pour une norme communautaire de l'UEMOA de 70%. Il ressort ainsi que le Niger dispose d'une marge lui permettant de mobiliser plus de ressources pour financer les projets et programmes de développement.

## **2. Perspectives économiques en 2022**

En 2022, les finances publiques évolueront dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte III, le nouveau Programme Economique et Financier (PEF 2022-2024) avec le FMI et la Stratégie de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (SRGFP 2021-2025).

L'encours de la dette publique restera dans le cadre des limites fixées concernant les critères de convergence de l'UEMOA.

## **3. Projections macroéconomiques et budgétaires 2023-2025**

Malgré des risques multiformes qui pèsent sur l'économie mondiale, les perspectives à moyen terme de notre économie sont très favorables.

La croissance du PIB réel attendue serait en moyenne de 9,4%. Ainsi, elle s'établirait à 7,5% en 2023, puis à 12,8% en 2024 et se situerait à 7,7% en 2025. Elle serait essentiellement portée par le secteur secondaire, avec notamment la mise du projet du pipeline pour l'exportation du brut, le projet Kandadji ainsi les autres projets de modernisation du monde rural avec le MCC et l'Initiative 3N

Pour la mobilisation des recettes internes, le Gouvernement poursuivra les réformes déjà engagées pour accroître le rendement de la fiscalité intérieure ainsi que celui de la fiscalité de porte. Le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB courant) s'établirait à 11,8% en 2022, à 12,20% en 2023, 12,70% en 2024 et 13,20 en 2025, soit 12,48% en moyenne sur la période. Il restera en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA de 20%.

Du côté des dépenses, le Gouvernement poursuivra les efforts de rationalisation, tout en mettant l'accent sur la qualité et l'efficacité de cette dépense. Elles progresseraient à un rythme de 5,9% en moyenne annuelle sur la période 2023-2025. Pour conforter le rythme de la mise en œuvre de ses politiques de développement, le Gouvernement accroîtrait le niveau des dépenses d'investissement sur ressources propres de 13,6% en moyenne sur la période 2023-2025.

Le solde global hors dons ressortira à -10,0% du PIB en 2023, et passera à -8,2% en 2024 pour se situer à -7,9% en 2025. Quant au solde global dons compris, il évoluera de -4,5% du PIB en 2023 à -3,0% en 2024 pour se situer à -2,8% en 2025, pour respecter le Pacte de convergence de l'UEMOA fixant le seuil limite de -3,0%.

#### **4. Orientations pour l'élaboration du budget de l'État pour l'année 2023**

La poursuite de l'assainissement des finances publiques reste l'orientation principale du budget, avec comme objectif la relance de l'économie et la maîtrise du déficit public et de la dette afin de créer un espace budgétaire nécessaire à la poursuite des investissements dans les infrastructures socioéconomiques à travers une mobilisation forte des ressources internes et une meilleure allocation et efficacité des dépenses.

Pour la mobilisation des recettes internes, les efforts porteront sur le renforcement des capacités et l'interconnexion des régies financières, l'élargissement de la base fiscale, la poursuite de la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière. Une attention particulière sera accordée aux contrôles de l'administration fiscale dans tous les segments du tissu économique national, la modernisation des procédures de télédéclaration, de télépaiement et la facturation électronique de la TVA, la

mobilisation des ressources supplémentaires liées à l'exploitation pétrolière et aurifère et la bancarisation des paiements des impôts et taxes.

Au niveau des dépenses, les mesures de rationalisation et d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses seront renforcées par la poursuite de la réforme sur le budget-programme, la modernisation des systèmes informatisés de suivi de l'exécution du budget et des marchés publics. En plus, les mesures initiées au cours de l'année 2022 seront poursuivies pour renforcer la discipline et la transparence budgétaires, ainsi que l'amélioration des documents budgétaires.

Dans l'optique de contenir le rythme de progression des dépenses courantes et une meilleure dotation en ressources budgétaires, les allocations pour l'exercice 2023 seront basées à la fois sur les priorités du Gouvernement et les besoins réels des Ministères et Institutions, ainsi que leurs capacités réelles d'exécution des dépenses. La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT.

La transformation structurelle de l'économie ne pourra se faire sans un secteur privé local formel dynamique. Pour accompagner notre secteur privé à jouer pleinement son rôle de locomotive de croissance et d'emplois, le Gouvernement s'attachera à promouvoir les réformes fortes pour l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain ainsi que la réduction des coûts des facteurs de production. En outre, des actions de promotion du développement du secteur financier seront confortées avec la poursuite de l'installation de nouvelles banques ainsi que celle de l'élargissement du réseau existant pour davantage améliorer l'accès au financement pour le secteur privé.

Dans cette même logique, l'année 2023 consacrera la montée en puissance de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive avec l'opérationnalisation du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) et du Fonds National d'Appui au Financement des PME/PMI (FONAP). Dans ce domaine, la diversification économique étant le nœud de la croissance et de la création d'emplois modernes, stables et bien rémunérés, le Gouvernement entend consentir des moyens conséquents pour accompagner les stratégies et programmes dans ce secteur (mesures d'accompagnement dans les infrastructures et ressources humaines ainsi que le soutien au développement de partenariats public-privé).

Par conséquent, les orientations ci-dessus exprimées et les contraintes de ressources imposées par le contexte conjoncture difficile doivent guider vos choix budgétaires. Il s'agira de proposer des dépenses rationnelles dont l'efficacité permettra d'atteindre les objectifs de développement du Gouvernement à moindre coût. Ainsi, en matières de dépenses, les différentes propositions budgétaires doivent s'inscrire dans le cadre ci-après :

**Concernant les dépenses de personnel** : le Gouvernement poursuivra la politique de rationalisation des effectifs de la Fonction Publique. Le ratio masse salariale en pourcentage des recettes fiscales se situerait à 31,65% en moyenne par an sous les effets conjugués de l'augmentation des recettes fiscales et de la maîtrise des dépenses. L'objectif demeure la maîtrise de la masse salariale sur la base des effectifs réels. En tout état de cause, tout recrutement doit être conditionné par l'existence d'un poste budgétaire lié à un emploi vacant.

**S'agissant des dépenses d'acquisition de biens et services** : la ligne de conduite restera la poursuite de la maîtrise et de la rationalisation des charges en privilégiant les actions d'optimisation à travers le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour engendrer des économies.

**Pour ce qui est des subventions et transferts** : leur évaluation sera assurée sur la base des états financiers des structures bénéficiaires des subventions à travers un examen au cas par cas lors des discussions budgétaires. Dans ce cadre, les mesures visant la rationalisation des subventions, dont la mise en œuvre a commencé en 2018 et 2019, doivent être renforcées à travers la suppression ou la fusion de certains Etablissements Publics à caractère Administratif et structures rattachées.

**En matière de dépenses d'investissement** : il s'agit fondamentalement d'améliorer la sélection des investissements publics en privilégiant les investissements productifs et ceux des secteurs sociaux prioritaires, en conformité avec les dispositions du décret portant cadre d'évaluation des projets d'investissements publics et fixant les critères de leur sélection. Concernant les investissements administratifs, à l'instar des gestions antérieures, les inscriptions pour l'année 2023 viseront principalement le renouvellement des matières durables, strictement nécessaires. Leur suivi doit être assuré par des fiches de recensement des matériels en attendant la mise en place d'une comptabilité des matières à tous les niveaux.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois des finances, je vous rappelle que chaque Ministère doit présenter, en annexe à son projet de budget, une liste exhaustive des programmes et projets dont il a la responsabilité.

Il convient également de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois des finances, les crédits ouverts par la loi de finances 2023 seront constitués d'autorisations d'engagement (AE) ainsi que de crédits de paiement (CP).

L'effort d'assainissement des dépenses publiques doit être poursuivi par la programmation des décomptes non payés des projets en cours ou déjà achevés.

Toutefois, les crédits de paiements doivent être affectés prioritairement aux opérations déjà engagées et non achevées, avant toute nouvelle opération. Ceci permettra de mettre fin à la tendance observée d'accumulation d'actions et d'opérations inachevées.

Enfin, concernant les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), leurs prévisions, en recettes et en dépenses, doivent être présentées de manière détaillée, afin de garantir l'exhaustivité de leurs opérations.

Au regard des impératifs de délai liés à l'adoption de la loi de finances par l'Assemblée Nationale, le calendrier ci-après devra être scrupuleusement respecté :

- **27 juillet 2022 au plus tard** : dépôt, par les Ministères et Institutions, au Ministère des Finances, des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 et des Projets Annuels de Performance (PAP) 2023 ajustés conformément aux enveloppes plafonds et saisis dans le système informatique CEGIB ;
- **du 28 juillet au 20 août 2022** : organisation des Conférences budgétaires ;
- **du 20 août 2022 au 15 septembre 2022** : arbitrages budgétaires en Conseil de Cabinet et en Conseil des Ministres ;
- **d'octobre à décembre 2022** : examen et adoption du budget 2023 à l'Assemblée Nationale.

Le Ministère des Finances vous notifiera les enveloppes de crédits qui vont servir de base aux discussions budgétaires, ainsi que le calendrier détaillé pour l'organisation de ces discussions.

Je vous invite à prendre toutes les dispositions nécessaires pour préparer les documents budgétaires requis conformément aux présentes orientations, en vue de permettre le respect strict des échéances ci-dessus.

  
OUHOUMODOU MAHAMADOU



**Ampliation :**

PRN .....à-t-c-r